

Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine - 19 avril 2006 – communiqué de presse

Parution du décret portant création de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Par décret en date du 18 avril 2006, paru au journal officiel le 19 avril 2006, le Premier ministre, Dominique de Villepin, sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Nicolas Sarkozy, crée « L'union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine ».

Les deux Églises protestantes, luthérienne et réformée, d'Alsace et de Lorraine, sont régies par les Articles Organiques de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802). Du fait de la séparation dramatique de l'Alsace et de la Moselle de l'ensemble de la France, imposée par le Traité de Francfort en 1871, les Églises ont conservé les institutions d'origine qui s'appliquaient en 1802 à l'ensemble de la France. Ces institutions confèrent à chacune d'entre elle une organisation particulière.

Environ 300 000 personnes se rattachent aux deux Églises en Alsace et en Moselle, soit une proportion d'environ 10% de la population, très supérieure à celle constatée dans le reste de la France (moins de 2%). Sur ce nombre, les quatre cinquièmes environ se rattachent à l'Église de la Confession d'Augsbourg, un cinquième environ à l'Église réformée. Les deux Églises comptent environ 300 pasteurs.

Les deux Églises agissent de concert depuis de nombreuses années. Leurs instances dirigeantes siègent en commun, pour régler une partie substantielle de leurs activités, depuis octobre 1969. La nouvelle organisation donne un cadre officiel à ce rapprochement, et permet la prise de décision à la majorité des membres composant chaque instance, et non plus comme dans le système antérieur de cohabitation, à la majorité constatée dans chacune des deux Églises. C'est donc un progrès considérable, voulue par les deux Églises pour un témoignage toujours plus marquant.

Les deux Églises, l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL, calviniste) et l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL, luthérienne) subsistent dans leur organisation propre. Elles restent membres de leurs alliances ou fédérations respectives au niveau mondial.

« L'Union » est une instance nouvelle à laquelle chacune des Églises décidera de déléguer tout ou partie de ses compétences propres. L'Union est, selon les termes du décret, « chargée de conduire des actions communes et de resserrer les liens entre les deux Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine ».

L'Union comprend trois organes :

- une « assemblée de l'Union », organe législatif, de 52 membres
- un « conseil de l'Union », organe exécutif, en deux configurations
 - « conseil plénier » de 15 membres
 - « conseil restreint » de 6 membres

La première compétence, déléguée par les deux Églises à l'Union, est celle du corps pastoral. Les pasteurs ne sont plus réputés appartenir à l'une ou l'autre Église mais ils sont tous dorénavant « pasteurs de l'Union ».

Pour la formation professionnelle des pasteurs, l'Union se dote d'une « commission des ministères » commune. Les paroisses restent cependant administrativement rattachées à l'une ou l'autre Église.

Cette union, déjà adoptée par les assemblées délibérantes des deux Églises en novembre 2004 après une vaste consultation des paroisses, a plus largement pour ambition selon les mots des présidents Jean-François Collange pour le Directoire de l'ECAAL et Jean-Paul Humbert pour le Conseil synodal de l'ERAL, d'être un instrument pour « un témoignage plus efficace de l'Évangile dans nos trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle mais aussi au-delà des frontières de notre région. »

Le culte célébrant la création de l'Union aura lieu en l'église Saint-Thomas de Strasbourg le dimanche 7 mai à 15h en présence de nombreuses personnalités.

Plus de détails sur www.epal.fr/union avec le texte complet du décret et l'intégralité du projet initial

Egalement disponible : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTA0600082D#>

Contact presse :

Roland Kauffmann, service communication des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, (ECAAL – ERAL), 03 88 25 90 34, 06 87 50 76 24. www.epal.fr